



LE GAGNACAIS

Le Journal de la Commune

Juillet 2020

N°18



DANS LE JOURNAL

À LA UNE

SUR LE WEB

+ D'ACTUS

04

La nouvelle équipe municipale

12

COVID 19 : l'heure du bilan

15

La reprise des écoles et du Centre d'Animation

20

Finances

Retrouvez aussi le Gagnacais sur :
www.gagnac-sur-garonne.fr



Mairie de Gagnac-sur-Garonne



Édito

:: Édito

Chères Gagnacaises,
Chers Gagnacais,

J'aimerais tout d'abord remercier chaleureusement les Gagnacaises et les Gagnacais qui se sont déplacés le dimanche 15 mars pour les élections municipales malgré la crise sanitaire « Covid 19 ».

C'est donc avec la plus grande abnégation et le souci permanent du travail bien fait que la nouvelle équipe municipale œuvrera pour les Gagnacais durant ces six prochaines années. En tant que maire, je saurai valoriser les acquis des mandats précédents et je promets de m'investir avec toujours plus d'acharnement dans la vie municipale.

Avec les beaux jours et après le confinement, il est temps pour nos concitoyens de prendre du temps pour eux, de prendre des vacances en famille ou avec des amis, tout en respectant les gestes sanitaires : nous devons absolument respecter les règles établies depuis le début du déconfinement. J'espère que nous aurons début septembre une rentrée scolaire et une reprise de la vie associative sans trop de contraintes.

Cette année, comme l'année dernière, les agents municipaux vont tout mettre en œuvre pendant l'été pour nettoyer de fond en comble l'ensemble de nos locaux et y effectuer les réparations nécessaires.

Cet été sera aussi l'occasion de terminer certains travaux d'aménagement de voirie et le marquage de places de stationnement. Les travaux de réhabilitation du cimetière se termineront également cet été. Les intempéries et le confinement ont retardé l'achèvement de ce projet, mais à la rentrée, le cimetière sera accessible à tous, végétalisé et sécurisé.

Je déplore une nouvelle fois la recrudescence des actes de malveillance dans la commune et notamment les dégradations des installations municipales. Ces dernières ont un impact financier sur le budget de la commune et occasionnent une perte de temps sur le travail quotidien des agents du service technique. Nous prendrons des mesures supplémentaires afin de protéger nos installations.

De nombreux autres projets me tiennent à cœur et je compte sur mon équipe pour les réaliser dans un esprit de partage et de collaboration.

Nous venons de traverser une période sanitaire très difficile. Je remercie tous les élus anciens et nouveaux, les agents municipaux, les enseignants, les bénévoles et tous les administrés qui ont permis à notre commune d'assurer les services publics indispensables et plus encore.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un très bel été.
Je vous donne rendez-vous à la rentrée pour le prochain numéro.
Bien fidèlement à vous,

Bien fidèlement à vous,
Michel Simon, Maire de Gagnac-sur-Garonne

• Directeur de la publication : Michel Simon • Commission communication : Valérie VENZAC, Marie DUCOS, Vanessa FRAYCINET, Gilles CHARLAS et Véronique LAVERROUX
• Service Communication : Nathalie HELENA • IBSN : 978-2-7466-2586-0 • Crédits photos : Mairie de Gagnac-sur-Garonne, Canoë 31 | Pictogrammes, illustrations : Freepik, Rawpixel, Itim2101, Smashicons, Sentavio, Stories, dDara, Good Ware, Wanicon, Macrovector, Monkik - flaticon.com • Conception : Human's Connexion - 8 allée Paul Harris - 31200 Toulouse - 05 34 26 02 46 • Impression : Evoluprint - Parc Industriel Euronord - 10 rue du parc - 31150 Bruguères - Tirage à 1 750 exemplaires



:: Sommaire

02 Éditorial

04 Le nouveau conseil municipal

- L'équipe
- Les commissions

09 Informations pratiques

- Rappels déchets verts et nuisances sonores
- Stop moustiques
- Prévention canicule

11 Informations communales

- Comptes-rendus des derniers conseils municipaux
- Une nouvelle directrice des services

12 Confinement Covid-19 : l'heure du bilan

- Services assurés par la ville :
 - > Dispositifs sociaux
 - > Dispositifs éducatifs
 - > Dispositifs solidaires spontanés
 - > Dispositifs financiers envers les commerçants
 - > Services de l'ombre

15 Affaires scolaires

- Cité scolaire : la reprise
- Parentalité, Petite enfance : un point sur les structures
- Enfantastique
- Un été de rêve au Centre d'Animation
- Le Centre d'Animation Jeunesse ouvert pour les vacances !
- Bibliothèque municipale

20 Budget

- Résultat de l'exercice 2019
- Budget 2020

21 Travaux

- La réhabilitation du cimetière
- Travaux d'entretien du Pont de Gagnac

Infos contacts

Hôtel de Ville

Place de la République
31150 Gagnac-sur-Garonne

🕒 Heures d'ouverture (horaires d'été)

- Lundis, Mardis, Mercredis, Vendredis : 8 h 30 - 12 h | 13 h 30 - 17 h
- Jeudis : 8 h 30 - 12 h | 14 h 30 - 17 h
- Samedis matins (à compter de septembre) : 10 h - 12 h uniquement pour les formalités d'état civil

En 2020, la mairie sera ouverte un samedi matin par mois : 19/09, 10/10, 20/11, 19/12.

Planning affiché en mairie et consultable sur le site web.

📞 Contacts

05 62 22 93 50 | Fax : 05 62 22 93 51
accueil.mairie@gagnac-sur-garonne.fr
www.gagnac-sur-garonne.fr

📞 Numéro de permanence

06 37 33 74 96 (cas d'urgence en dehors des horaires d'ouverture)

📄 Documents disponibles en mairie

Le guide pratique, le calendrier de ramassage d'ordures ménagères et le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)



📄 Contacts presse locale

La Dépêche du Midi
Christian HUERTA, 06 51 20 04 37
Le Petit Journal
Vincent FAVE, 06 99 09 37 48

Le prochain
Gagnacais
paraîtra en octobre
2020 !



Le Maire



Michel Simon

Les adjoints



Patrick Bergougnoux
1^{er} adjoint
Délégation : Finances



Valérie Venzac
2^e adjoint
Délégation : Communication / Économie locale / Nouvelles technologies



Gilles Charlas
3^e adjoint
Délégation : Qualité de services / Transports / Prévention / Ressources humaines / Sécurité



Ana Feldman
4^e adjoint
Délégation : Affaires sociales / Santé / Logement / Emploi



Stéphane Fleury
5^e adjoint
Délégation : Urbanisme



Krista Routaboul
6^e adjoint
Délégation : Grands Travaux / Accessibilité

Les délégués



Olivier Gau
Délégation : Culture, Environnement / Développement durable



Henri Peyras
Délégation : Voirie / Réseaux



Virginie Siri
Délégation : Petite enfance



Françoise Truc
Délégation : Associations / Événementiel

Les conseillers municipaux



Thierry Castella



Eric Cholot



Eric Delemailly



Marie Ducos



Sabine Duplan



Vanessa Fraycinet



Régis Grimal



Véronique Laverroux



Marc Lebarilier



Gaëlle Ratié



Angèle Sourou



Djamel Yakoubi

:: Municipalité

Les commissions

Les commissions municipales créées à l'issue de l'installation du conseil municipal auront pour mission de mettre en œuvre les actions et le programme annoncés lors de la campagne électorale. Monsieur le Maire est le président de chacune de ces commissions et un vice-président est nommé à la tête de chacune d'entre elles afin d'animer les travaux.



COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SANTÉ, LOGEMENT, EMPLOI

Vice-président : Ana FELDMAN
Membres : Marie DUCOS, Sabine DUPLAN, Vanessa FRAYCINET, Véronique LAVERROUX, Angèle SOUROU

Objectifs

Accompagner les politiques sociales de la ville, soutenir l'emploi et l'accessibilité aux logements.

Prochaines actions

- > **Maintenir et renforcer les actions** déjà engagées.
- > **Actualiser l'analyse des besoins sociaux** afin de répondre au mieux à l'évolution de vie des Gagnacais.
- > **Intégrer les « chantiers d'insertion »** dans les travaux engagés sur la commune.



COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE

Vice-président : Michel SIMON
Membres : Marie DUCOS, Sabine DUPLAN, Régis GRIMAL, Véronique LAVERROUX, Virginie SIRI

Objectifs

Conforter et pérenniser les actions déjà en place afin que les enfants, quel que soit leur âge, et leurs parents trouvent sur la commune les services dont ils ont besoin pour leur épanouissement.

Prochaines actions

- > **Reprise des activités scolaires et périscolaires** pendant la phase de déconfinement.
- > **Organisation de mini-camps** à l'été 2021 pour les enfants.
- > **Organisation de la prochaine journée Infantastique** (sous réserve de conditions sanitaires satisfaisantes).



COMMISSION ASSOCIATIONS ET ÉVÉNEMENTIEL

Vice-président : Françoise TRUC
Membres : Éric CHOLOT, Eric DELEMAILLY, Régis GRIMAL, Djamel YAKOUBI

Objectifs

- > **Organiser les moments de convivialité** sur la commune.
- > **Accompagner et aider les associations dans leurs actions** afin de renforcer les liens sociaux sur la commune via le monde associatif.

Prochaines actions

- > **Organiser le forum des associations** (si les conditions sanitaires le permettent).
- > **Aider les associations à la reprise de leurs activités** en septembre.



COMMISSION COMMUNICATION, ÉCONOMIE LOCALE, NOUVELLES TECHNOLOGIES

Vice-président : Valérie VENZAC
Membres : Gilles CHARLAS, Marie DUCOS, Vanessa FRAYCINET, Véronique LAVERROUX

Objectifs

- > **Renforcer l'information des Gagnacais sur l'ensemble des actions menées par la ville** en s'attachant à associer, dès que possible et en amont, les Gagnacais aux décisions qui pourront être prises.
- > **Pérenniser et conforter les marchés de plein vent** sur la place du village et de manière plus générale le développement économique sur la commune.

Prochaines actions

- > **Analyse des retours des Gagnacais sur les actions de communication** menées par la ville au moyen d'une vaste enquête.
- > **Publication plus fréquente du journal communal** (bimensuel) avec à chaque fois un thème précis au cœur du numéro.
- > **Renouvellement des panneaux lumineux** d'information.
- > **Organisation d'animations sur le marché de plein vent** en partenariat avec les commerçants.



COMMISSION CULTURE

Vice-président : Olivier GAU
Membres : Thierry CASTELLA, Angèle SOUROU, Djamel YAKOUBI

Objectifs

Proposer une programmation culturelle diversifiée et multigénérationnelle.

Prochaines actions

Le secteur de la culture est l'un des domaines les plus affectés par les mesures sanitaires engendrées par la crise du coronavirus. L'année 2020 restera malheureusement une année difficile avec une programmation culturelle réduite. Les premières missions de la commission seront de définir la politique culturelle du mandat à venir et de programmer dès la rentrée de septembre l'agenda des manifestations culturelles pour 2021. À noter que la commune poursuivra en 2021 son partenariat avec le Festival Guitare et accueillera dans ce cadre un spectacle à destination des plus jeunes.



COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vice-président : Olivier GAU
Membres : Éric CHOLOT, Éric DELEMAILLY, Marc LEBARILIER, Thierry CASTELLA, Valérie VENZAC

Objectifs

Réaliser les actions en faveur du développement durable en associant les Gagnacais.

Prochaines actions

- > **Déménagement, réhabilitation et remise en service de la Cabane récup.** Celle-ci sera installée sur le site de Catcharry dès cet automne. Seront collectés capsules de café, bouchons en plastique et bouchons en liège. Ces déchets seront valorisés auprès d'associations partenaires de l'opération.
- > **Reprise et développement de l'exploitation maraîchère** implantée sur des terrains communaux en bordure du Grand Parc Garonne avec un nouveau partenaire, porteur d'un projet intégré basé sur la production légumière, la pédagogie et la découverte.
- > **Réalisation avant la fin 2020 de la piste cyclable** reliant le Grand Parc Garonne au centre du village en longeant les berges du fleuve. Ces travaux seront réalisés par Toulouse Métropole.
- > **La Commission travaillera ensuite sur deux projets majeurs pour la suite du mandat** : la réhabilitation du site de la Maison du Passer (sous réserve de sa cession par le Conseil départemental de Haute-Garonne) et la requalification des anciennes gravières sur le site des Millières en espace naturel et réservoir de biodiversité.



COMMISSION FINANCES

*Vice président : Patrick BERGOUGNOUX
Membres : ensemble des membres du conseil municipal*

Objectifs

Adapter le budget de la commune aux contraintes financières imposées, à savoir : la baisse des dotations et la suppression des emplois aidés par l'État, la disparition progressive de la taxe d'habitation (théoriquement compensée par le passage au niveau communal d'un pourcentage de la part départementale de la taxe foncière), la volonté de maîtriser les taux d'imposition communaux en-dessous des seuils de la moyenne nationale des communes de même catégorie, la gestion de la dette communale ou la crise sanitaire.

Prochaines actions

- > **Vote du budget** de l'année 2020.
- > **Ajustement des taux d'imposition** communaux de la taxe foncière.



COMMISSION QUALITÉ DE SERVICES, TRANSPORTS, PRÉVENTION, SÉCURITÉ LOCALE

*Vice président : Gilles CHARLAS
Membres : Thierry CASTELLA, Éric DELEMAILLY, Françoise TRUC, Valérie VENZAC, Djamel YAKOUBI*

Objectifs

Améliorer le mieux-vivre des habitants sur la commune. Cette commission intervient plus particulièrement dans le pilotage du Conseil Municipal Enfants (CME), dans l'organisation de l'accueil des nouveaux arrivants ou dans la coordination des échanges avec la ville amie de Tourville-la-Rivière. Cette commission est transversale avec les autres commissions.

Prochaines actions

- > **Installation de bornes de recharge** pour les véhicules électriques.
- > **Étude sur la mise en place d'un système de vidéo-protection** sur les sites les plus sensibles de la commune.
- > **Rééquipement en défibrillateurs** et formation à leur utilisation.
- > **Étude, avec les jeunes de la commune, de l'installation d'un pack sportif** sur le site de la Gèze ou à Catcharry.



COMMISSION PETITE ENFANCE

*Vice-président : Virginie SIRI
Membres : Ana FELDMAN, Marie DUCOS*

Objectifs

Conforter et pérenniser les actions déjà en place afin que les enfants, quel que soit leur âge, et leurs parents trouvent sur la commune les services dont ils ont besoin pour leur épanouissement.

Prochaines actions

- > **Mettre en place un groupe de travail commun** regroupant l'ensemble des acteurs de la petite enfance de la ville.
- > **Étudier la possibilité de l'ouverture d'une seconde micro-crèche.**



COMMISSION GRANDS TRAVAUX, ACCESSIBILITÉ

*Vice-président : Krista ROUTABOUL
Membres : Patrick BERGOUGNOUX, Éric CHOLOT, Stéphane FLEURY, Olivier GAU, Henri PEYRAS*

Objectifs

- > **Poursuivre l'entretien des bâtiments existants** et améliorer leurs performances tant sur le point de vue énergétique que sur celui du confort.
- > **Continuer à rendre les différents espaces publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.**
- > **Proposer aux Gagnacais de nouveaux équipements** avec notamment le projet très important de ce mandat : l'extension et la réhabilitation du restaurant scolaire.

La mise en œuvre de tous ces projets se fera en étroite collaboration avec les différentes commissions concernées et les usagers en veillant toujours à la bonne gestion des finances publiques et en associant les partenaires (tels que le Conseil départemental de la Haute-Garonne) pour l'aide au financement.

Prochaines actions

- > **Préparation (obtention des autorisations, passation des marchés) des travaux** du futur restaurant scolaire.
- > **Sécurisation du site de Campistron** avec le renforcement des clôtures déjà en place.



COMMISSION URBANISME

*Vice-président : Stéphane FLEURY
Membres : Patrick BERGOUGNOUX, Éric CHOLOT, Ana FELDMAN, Marc LEBARILER, Virginie SIRI*

Objectifs

- > **Participer aux décisions en matière d'aménagement et d'urbanisme** sur le territoire et en lien avec Toulouse Métropole.

Prochaines actions

- > **Participer aux grands travaux d'aménagements** sur la commune.
- > **Réfléchir sur l'avenir de la zone de l'Espagnoulet** avec le soutien de l'Agence d'Urbanisme d'Aménagement de Toulouse.



COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX

*Vice-président : Henri PEYRAS
Membres : Éric CHOLOT, Stéphane FLEURY, Marc LEBARILER, Krista ROUTABOUL*

Objectifs

Organiser les travaux de réhabilitation et de mise en sécurité de la voirie et des réseaux en collaboration avec les services de Toulouse Métropole et d'autres partenaires (Syndicat Départemental d'Électrification de la Haute-Garonne par exemple).

Prochaines actions

- > **Réalisation de petites réparations de chaussée** par les services de Toulouse Métropole.
- > **Poursuite de la rénovation de l'éclairage public** avec le remplacement de 75 candélabres équipés de lampes basse consommation.
- > **Sécurisation de la voirie** avec divers agencements permettant de réduire la vitesse ou de sécuriser les trottoirs (création d'aménagements sur la chaussée, stationnement sur voies,...).



Pour vous tenir informés

Panneaux d'affichage



Les panneaux d'affichage municipaux ont été déplacés. Ils sont désormais installés à l'entrée et à la sortie du parking situé à l'arrière de la Mairie.

Newsletter municipale



Pour être au plus près des actualités de la commune (actions municipales, activités à venir, informations pratiques,...), une newsletter électronique est envoyée à toute personne en ayant fait la demande via le site internet de la commune.

N'hésitez pas à vous inscrire !

TAM

En partenariat avec les communes de la Métropole (dont Gagnac), Toulouse Métropole a mis en ligne un agenda commun : TAM (Tout l'Agenda de la Métropole). Cet agenda centralise l'ensemble des événements métropolitains, dont ceux de la commune.

agenda.toulouse-metropole.fr



NUMÉROS D'URGENCE

ERDF
Urgence et sécurité : 09 726 750 31
Accueil distributeur pour toute demande : 09 693 218 65

Eau et Assainissement
Eau de Toulouse Métropole :
eaudetoulousemetropole.fr

Maison de l'Eau de Toulouse :
Métropole 3 rue Alsace Lorraine
31000 Toulouse
05 61 201 201

Pharmacies - Résogardes : 32 37

Médecins de garde : 39 66

ATTENTION CANICULE



Buvez de l'eau et restez au frais



Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

:: Cadre de vie

Rappels déchets verts et nuisances sonores

DÉCHETS VERTS

Le ramassage des déchets verts en porte à porte est effectué par Toulouse Métropole tous les quinze jours sur la commune (cf. calendrier distribué dans les boîtes aux lettres et disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site web). Les sacs pour la collecte des déchets verts sont disponibles à l'accueil de la mairie.

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques,... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

POUR LES PROFESSIONNELS

Lorsque l'activité n'est pas soumise à autorisation ou déclaration, les horaires s'étendent du lundi au samedi de 7 h à 20 h. Des dérogations peuvent être accordées par les services de la préfecture.

ANIMAUX

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les infractions sont passibles d'une amende contraventionnelle. Les propriétaires de chiens doivent les tenir en laisse sur le domaine public (voirie, espaces verts,...).

STOP AUX MOUSTIQUES!

SUPPRIMONS TOUTES LES EAUX STAGNANTES

toulouse
métropole

en grand !



:: Municipalité

Une nouvelle directrice des services

Originaire de Bretagne, Ludivine Hayano est entrée au poste de DGS (Directrice Générale des Services) à Gagnac en Mars 2020. Elle est aujourd'hui la collaboratrice privilégiée de M. le Maire, avec qui elle a d'ores et déjà noué une relation de confiance.

Titulaire d'un master 2 en droit public, elle envisage dans un premier temps une carrière d'avocate, mais elle se tourne rapidement vers des postes en mairies et collectivités territoriales.

De Gometz-le-Châtel à Grigny en passant par Ris-Orangis, toutes trois situées en Île-de-France, Ludivine a occupé plusieurs fonctions administratives, financières et de ressources humaines. Grâce à ces expériences variées, elle maîtrise aujourd'hui les rouages des administrations publiques.

Lorsqu'elle décide en 2020 de rejoindre la région toulousaine pour suivre son compagnon, elle a immédiatement un coup de cœur pour la ville de Gagnac-sur-Garonne, et pour le poste de DGS qui y est proposé : elle y trouve une structure à échelle humaine où elle peut être force de proposition et de décision, atout qui lui avait manqué dans son passé professionnel.

Depuis son arrivée à la mairie de Gagnac, Ludivine participe activement à tous les projets de la commune aux côtés des élus et des agents. Elle prend part aux transitions que la municipalité opère jour après jour pour la commune, liées notamment à un accroissement de la population dans le bassin nord-toulousain. Elle participe aux conseils municipaux et aux commissions, et collabore avec l'ensemble des élus pour améliorer et faire avancer Gagnac.

Mais la spécificité de notre directrice des services, c'est son approche « de terrain » : elle a mis un point d'honneur à rencontrer personnellement tous les agents municipaux et à observer leurs conditions de travail dans le but de pouvoir protéger et améliorer ces dernières. Le bien-être au travail constitue pour Ludivine Hayano la clé de voûte du bon fonctionnement d'une collectivité, et elle souhaite en faire son objectif premier pour les mois et les années à venir.

Arrivée en mairie pendant le confinement, Ludivine a vu sa charge de travail doubler depuis la reprise à la normale de l'activité, mais cela ne lui fait pas peur : elle se dit bien entourée d'une équipe d'élus très investis, et se projette sur la commune pour longtemps. L'ensemble de l'équipe municipale lui souhaite de belles années à la mairie de Gagnac-sur-Garonne.

:: Municipalité

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 mai 2020

- Installation du conseil municipal et élection du maire.
- Détermination du nombre d'adjoints.
- Élection des adjoints.
- Délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Détermination du nombre de membres élus au CCAS et élection des membres.
- Désignation des membres de la commune au SDEHG (Syndicat d'Electrification de la Haute-Garonne).

2 juin 2020

- Indemnités de fonction des élus.
- Création des commissions municipales.
- Désignation des membres de la commission d'Appel d'offres.
- Désignation des membres du conseil municipal au SSTOM (Syndicat de syndicats de traitement des ordures ménagères du Nord du Département).
- Désignation des membres du conseil municipal au CBE Nord 31.

1er juillet 2020

- Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2019.
- Affectation du résultat de fonctionnement 2019.
- Adoption du budget primitif 2020.
- Vote des taux d'imposition 2020.
- Vote des subventions aux associations.
- Créances irrécouvrables.
- Adoption des tarifs pour les mini-camps d'été organisés par le Centre d'Animation.
- Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- Désignation d'un représentant à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse.
- Désignation du délégué local du Comité National d'Action Sociale.
- Tirage au sort des jurés d'assise.

10 juillet

- Renouvellement de la Commission Communale des impôts directs.
- Désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales de septembre 2020.

RAPPEL

Conformément aux dispositions légales, les délibérations du conseil municipal sont affichées en mairie. Les délibérations du conseil municipal sont également mises en ligne sur le site internet de la ville (Rubrique Vie municipale).



Le service entretien procédant à la désinfection de la mairie | Tonte des pelouses durant le confinement

:: Cadre de vie

Confinement Covid-19 : l'heure du bilan

L'épidémie de Covid-19, qui a sévi sur le territoire national pendant plusieurs semaines et qui y circule encore aujourd'hui, a bouleversé des milliers de vies, nous forçant à changer nos modes de vie et à envisager notre quotidien d'une manière différente. Qu'en est-il au niveau municipal ? De quelle façon la ville s'est-elle organisée pendant le confinement pour assurer la continuité du service public malgré les circonstances ? Il est temps de dresser un bilan de cet épisode dans notre commune.

Services assurés par la ville

Dès les premières heures du confinement, la municipalité a tout mis en place pour organiser les services publics indispensables, tout en mettant à l'abri du danger les agents de la commune et les administrés. Dans un premier temps, toutes les structures ont fermé leurs portes au public, il s'agissait de la condition *sine qua non* pour enrayer la propagation du virus et limiter les rencontres. Malgré leur fermeture, tous les services ont maintenu un standard téléphonique et toute une palette de services en adéquation avec le contexte sanitaire.

DISPOSITIFS SOCIAUX

La mairie a mis en place un des appels téléphoniques réguliers aux personnes isolées et fragiles, afin que nul ne soit laissé de côté.

> Tout au long de la crise, la municipalité a maintenu le portage des repas aux personnes âgées et fragiles : il était tout simplement impensable d'arrêter ce service



Appels aux personnes vulnérables

de première nécessité. Avant que la restauration ne soit à nouveau en mesure de confectionner des repas dans des conditions optimales, un prestataire a pris le relais de cette dernière. Le personnel du Centre d'Animation puis un bénévole de la commune ont assuré la tournée quotidienne avant que les agents affectés habituellement à cette tâche ne reprennent leur mission.

> Un autre service que la mairie se félicite d'avoir maintenu est l'aide aux courses : les élus se sont



Portage des repas

mobilisés pour aller dans les magasins réaliser les achats des personnes les plus vulnérables et les leur livrer à domicile en veillant à protéger et à isoler au maximum ces personnes « à risque ».

> Le service de banque alimentaire, organisé par les élus tous les mercredis, a lui aussi permis de nourrir plusieurs familles gagnacaises dans une période où la précarité a augmenté de façon exponentielle et où certaines familles, condamnées au chômage total ou partiel, se sont retrouvées démunies.

> Enfin, pour chaque Gagnacais de plus de 10 ans, la mairie a réalisé deux distributions de masques de protection alternatifs, la première via les boîtes aux lettres des administrés, et la seconde à l'Espace Garonne.

DISPOSITIFS ÉDUCATIFS



Photo Freepik - freepik.com

L'arrêt brutal des structures éducatives en plein milieu d'année aurait pu être un désastre pour les enfants, tant au point de vue pédagogique qu'au point de vue social. Mais les enseignants de l'Éducation Nationale comme les agents du Centre d'Animation ont redoublé d'efforts pour que les apprentissages et les loisirs perdurent.

> Les enseignants ont mis en place des cours virtuels par le biais d'un Padlet, application collaborative où chaque enfant a pu réaliser ses devoirs, ainsi que par des systèmes de visioconférence où les enfants et enseignants pouvaient se rencontrer et échanger. Pour les familles ne disposant d'aucun équipement informatique, les enseignants passaient chaque jour déposer le travail des élèves à la boîte aux lettres ou donnaient des rendez-vous individuels.

> Les agents du Centre d'Animation comme du Centre d'Animation Jeunesse ont réalisé, chaque jour sans exception, des tutoriels d'activités diffusés sur les médias sociaux pour conserver un lien avec les enfants fréquentant habituellement leurs structures et permettre à ces derniers d'égayer leurs journées.



Service courses



Service Banque Alimentaire

Les masques fournis par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la Région Occitanie peuvent toujours être retirés en mairie pour les personnes n'ayant pu venir à la permanence du 13 juin.

CONDITIONS :

- Un masque pour chaque Gagnacais de plus de 10 ans
- Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

DISPOSITIFS SOLIDAIRES SPONTANÉS



Aide aux courses

Malgré les circonstances difficiles, des élans de solidarité spontanés ont émergé :

- > **Tout d'abord, d'habitant à habitant** : vous avez été nombreux à prendre des nouvelles et à prendre soin de vos proches, de vos voisins et parfois même d'inconnus. Tout cela sans rien attendre en retour. La mairie a reçu des dizaines d'appels de personnes voulant aider leur prochain, et on a aussi vu de nombreux groupes d'entraide fleurir sur les réseaux sociaux pour notre commune.
- > **Soulignons ensuite la solidarité de la part des commerçants** qui ont pu maintenir leur activité : ils sont nombreux à avoir fait des dons alimentaires, tout d'abord au personnel hospitalier en guise de remerciement et de soutien, mais aussi envers la population gagnacaise via leur contribution à la Banque Alimentaire. Merci à eux.

SERVICES DE L'OMBRE

Durant toute la période de confinement, la mairie a pu compter sur les agents du service entretien pour procéder, deux fois par jour, à la désinfection rigoureuse des espaces où travaillaient les agents municipaux. Sans elles, aucun service de la mairie n'aurait pu fonctionner.

Le service technique lui aussi a travaillé durant le confinement pour que la ville reste entretenue et belle pour l'arrivée des beaux jours et du déconfinement.

DISPOSITIFS ENVERS LES COMMERCANTS



Visite du député aux commerçants

Les commerçants de Gagnac-sur-Garonne ont été fortement impactés par le confinement. Si certains ont pu adapter leur activité pour la maintenir, nombre d'entre eux ont été contraints de cesser de travailler pendant plusieurs semaines. Pour l'ensemble de ces professionnels dont l'activité a été menacée, Gagnac a voulu agir :



La newsletter de la mairie, le Gagn'actu

- > **En relayant dans ses médias les horaires d'ouverture** de ses commerçants locaux et en spécifiant les protocoles sanitaires mis en place.
- > **En leur apportant les informations sur les différents dispositifs d'aides financières** auxquels ils pouvaient prétendre pour insuffler une nouvelle dynamique à leur entreprise : il s'agit d'aides de l'État, de la Région, et encore du Département.
- > **En rendant visite à certains d'entre eux avec le député Jean-François Portarrieu**, qui a pu prendre en compte leurs nouvelles difficultés dans le but de les relater lors de ses prochains passages à l'assemblée nationale.



:: Scolarité

Cité scolaire : la reprise

Attendue par les uns et redoutée par les autres, la reprise des écoles de Gagnac s'est finalement déroulée sans vague selon le calendrier imposé par le Gouvernement. Retour chronologique sur un dernier trimestre pas comme les autres.



16 mars / 11 mai FERMETURE DES ÉCOLES ET TÉLÉ-ENSEIGNEMENT

Du 16 mars au 11 mai dernier, les écoles et les accueils de loisirs de France ont dû fermer leurs portes aux enfants (sauf pour les enfants de personnels soignants pour qui un service minimum était instauré). Coup dur, certes, mais mal nécessaire pour enrayer la progression du coronavirus. À Gagnac-sur-Garonne comme partout en France, la communauté éducative a dû redoubler d'efforts et faire preuve d'imagination pour penser de nouvelles méthodes d'apprentissage et enseigner la suite du programme scolaire à l'ensemble des élèves, notamment par le biais du télé-enseignement.

11 mai / 3 juillet LES ÉLÈVES RÉGAGNENT LE CHEMIN DES CLASSES

La reprise physique des écoles s'est faite en deux temps. Rappelez-vous, pour la première période, du 11 mai au 22 juin, la fréquentation de l'école par les enfants se faisait sur la base du volontariat des parents, puis, dès le 22 juin, tous les écoliers avaient dû rejoindre les bancs de l'école.

C'est main dans la main que les personnels enseignants, agents municipaux de la ville et élus ont travaillé pour que cette reprise « en présentiel » se fasse dans les meilleures conditions : il faut dire que dans une ville à taille humaine comme Gagnac, ces interlocuteurs sont habitués à travailler ensemble. Et malgré des directives nationales manquant parfois de clarté et des protocoles sanitaires se faisant souvent attendre, c'est au terme de plusieurs réunions et d'un travail collaboratif avancé que tous ont rendu possible une reprise des écoles progressive et réfléchie. Dans tout le processus de réflexion, ils ont pu compter sur Peggy Pitaval, Inspectrice Nationale de l'Enseignement, qui s'est investie à leurs côtés et leur a apporté son éclairage sur la question.

Phase 1

11 mai au 22 juin

À l'annonce du Président de la République de la reprise progressive des écoles au 11 mai, agents territoriaux et agents de l'éducation nationale ont dû imaginer un scénario de reprise des écoles permettant à la fois de préserver la santé des enfants et des agents, d'assurer une continuité pédagogique et sociale suffisante pour les élèves. M. le Maire, qui assume aussi la charge de délégué à l'éducation, a mis un point d'honneur à accueillir sur les temps scolaires la totalité des élèves dont les parents en feraient la demande.

Pour cette reprise en conditions extraordinaires et pour répondre aux recommandations gouvernementales, les précautions suivantes ont été prises :

- > **Obligation du port du masque** pour tous les agents travaillant à la cité scolaire.
- > **Lavage des mains régulier** pour les enfants.
- > **Reconfiguration des classes** afin que chaque enfant dispose de 4 m² autour de lui.
- > **Condamnation à l'accès d'un évier sur deux.**
- > **Accueil des élèves par petits groupes** (5 élèves en maternelle et 10 élèves en élémentaire), sur deux journées par semaine grâce à un système de rotation.
- > **Suppression de l'accès au dortoir.**
- > **Mise en place d'un marquage au sol**, instauration d'un sens de circulation et fractionnement de la cour de récréation. Ces trois points ont été réalisés avec le concours du service technique.
- > **Mise à disposition de gel hydroalcoolique** dans chaque classe et pour chaque groupe du Centre d'Animation.
- > **Désinfection régulière des locaux**, des éviers et des toilettes par les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles), le service entretien, appuyé en cette période par les agents de la restauration scolaire.
- > **Création, avec l'appui des élus enseignants, d'une classe d'étude** pour les enfants non pris en charge par les enseignants.
- > **Maintien du service minimum d'accueil (SMA)** pour les enfants de personnels soignants, et création d'un SAM (Service d'Accueil Municipal) pour compléter la capacité d'accueil des écoles. Ces deux dispositifs étaient encadrés par les agents du Centre d'Animation.
- > **Extension des missions des agents d'animation et des AESH** (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) afin d'augmenter le taux d'encadrement et de faire respecter les gestes barrières aux moments-clés de la journée.
- > **Affectation d'un animateur à un groupe donné** pour l'ensemble de la période pour éviter les croisements entre le personnel et les enfants. Le personnel communal a été mobilisé sur le temps scolaire afin d'assurer le retour dans les classes.
- > **Réservation exclusive de l'accueil périscolaire du soir** aux enfants dont les parents étaient en activité, et ce jusqu'à 17 h 30 seulement.
- > **Maintien de la fermeture du restaurant scolaire**, d'une part faute de ne pouvoir y faire respecter le protocole sanitaire et les distanciations sociales, et d'autre part en raison de la réquisition de ses agents sur des missions de désinfection primordiales aux côtés du service entretien.



Étude animée par P. Bergougnoux

Phase 2

Du 22 juin au 3 juillet

Pour la seconde phase de la reprise scolaire, le Ministère de l'Éducation a souhaité que tous les enfants reprennent de manière obligatoire l'école en présentiel, afin que tous retrouvent un rythme de vie et de travail normal et reprennent leurs marques sociales auprès de leurs camarades, avant de les quitter une nouvelle fois pour les vacances d'été.

Pour permettre ce retour massif à l'école, le Gouvernement a été forcé d'assouplir son protocole sanitaire. Les changements marquants dans l'application de ce dernier à Gagnac par rapport à la phase 1 sont repris dans l'encadré ci-après.

- > **Abolition des distances sociales entre les élèves d'une même classe** : tous ont donc pu se trouver simultanément dans leur salle de classe, jouer ensemble et même se toucher. Dans la cour de récréation, les élèves ont eu le droit de jouer avec leurs camarades d'autres classes dans le respect des gestes barrières.
- > **Réouverture du restaurant scolaire**, qui a pu dès lors accueillir les élèves en les installant classe par classe dans le réfectoire, leur proposant quotidiennement des plats chauds. Et dans le restaurant scolaire aussi, un sens de circulation est mis en place pour éviter le brassage des classes lors de l'arrivée à table.
- > **Réouverture du Centre d'Animation** à ses horaires classiques et afin d'accueillir tous les enfants sans distinction.

Malgré ces mesures assouplies, les gestes barrières, le port du masque pour les agents, et le lavage régulier des mains pour les enfants, ainsi qu'une certaine séparation des enfants par classe seront maintenus jusqu'à nouvel ordre sur la cité scolaire pour protéger la santé de chacun.

Et la rentrée 2020-2021 alors ?



Même si l'année scolaire est terminée pour les enfants, il est encore temps de travailler pour les agents : ils préparent la rentrée de septembre 2020 en imaginant d'ores et déjà plusieurs cas de figures possibles selon les annonces gouvernementales à venir et la progression de l'épidémie.

Mais qu'il s'agisse d'une rentrée normale ou bien d'une rentrée marquée par le Covid-19, enseignants et agents municipaux s'accordent à dire qu'ils assureront aux petits Gagnacais une rentrée belle et chaleureuse.

Si les conditions sanitaires le permettent, le retour à l'école sera marqué par une nouvelle édition du festival de l'enfance en famille, l'Enfantastique : les équipes municipales s'affairent déjà à préparer cet événement singulier sur le thème de la magie.

Et par la même occasion, une petite piqûre de rappel : n'oubliez pas d'inscrire vos enfants pour la rentrée 2020-2021, cela reste toujours possible sur notre site internet, section enfance/jeunesse > rentrée 2020-2021.



:: Enfance

Parentalité, Petite enfance : un point sur les structures

Le contexte épidémique que la France a vécu ces derniers mois a impacté toutes les structures d'accueil liées à la petite enfance et à la parentalité de notre commune, qui ont été forcées d'adapter leur activité, au moins pendant un temps, pour garantir la santé des petits comme des grands.



Les Merveilles

La micro-crèche

<< Les Merveilles de Gagnac >>

À l'annonce du confinement, elle a fermé ses portes aux tout-petits pendant plus d'un mois, mais elle a finalement rouvert dès le 4 mai. Cette réouverture et la mise en place d'un protocole sanitaire strict ont été rendus possibles par le faible nombre d'enfants accueillis (10). Elle a été saluée par l'ensemble des parents qui ont pu laisser leurs enfants entre de bonnes mains et reprendre le chemin du travail en toute sérénité.



Parenthèse Familiale et Relais Assistantes Maternelles

Depuis le 16 mars, l'accueil du public y est suspendu car la configuration des locaux ne permet pas d'accueillir parents et enfants en respectant les distanciations requises. Toutefois, la responsable de ces deux dispositifs, Samira Rakdi, maintient un accompagnement téléphonique et éventuellement présentiel pour les questions liées à la contractualisation, la relation parent-professionnel, mais aussi Pajemploi en lien avec le COVID 19. Notre éducatrice de jeunes enfants formée à la psychanalyse et à la psychopathologie du jeune enfant est également à votre écoute pour toutes vos questions concernant les enfants, et ce aux horaires habituels (les lundis et mardis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et les jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18h).

N'hésitez pas à la contacter au 06 45 97 84 70.



Le Blabla des Parents

Petit dernier des structures « parentalité » de la ville, le Blabla des Parents a lui aussi été forcé d'arrêter ses réunions conviviales entre parents et professionnels de l'éducation faute de lieu d'accueil, puisque ces rencontres se déroulaient dans l'enceinte du Centre d'Animation, aujourd'hui interdit d'accès aux visiteurs, ou à l'Espace Garonne, fermé jusqu'en septembre prochain.

Si ces structures ont été tout ou partiellement à l'arrêt, leurs responsables ont continué à travailler sur de nouveaux projets pour la rentrée 2020-2021. C'est toutefois en fonction des annonces gouvernementales et sous réserve d'une diminution significative des cas de coronavirus sur le territoire qu'une reprise à la normale pourra être envisagée.



Accrobranche au parc d'activités Tépacap pour les plus téméraires.



Décorations tropicales et estivales

:: Animation

Un été de rêve au Centre d'Animation

Après de longs mois d'isolement et de privation, il est temps pour les enfants de se plonger dans un univers résolument estival et festif en compagnie de leurs animateurs préférés, toujours dans le respect des gestes barrières.

Même si les séjours initialement prévus ont dû être annulés compte-tenu du contexte, le Centre d'Animation a décidé de compenser au maximum en offrant des vacances dignes de ce nom aux petits Gagnacais. Au sein de la structure, ouverte au mois de Juillet ainsi que la dernière semaine d'août, tout a été pensé pour faire imaginer aux enfants qu'ils sont sous le soleil des tropiques : de la décoration en passant par les activités, le Centre a du soleil à revendre.

Et même si les sorties sont restreintes, chaque semaine, c'est un nouvel intervenant qui viendra au Centre pour proposer une animation originale aux enfants.

Le dépaysement des enfants passe aussi par une série de mini-camps (comprenant une seule nuitée) à Tépacap, une structure de loisirs située à Rieumes, où ils pourront s'adonner entre autres à l'accrobranche, à des parcours de nature, mais aussi crapahuter dans des jeux géants et des structures gonflables XXL... Les quatre mini camps sont échelonnés tout au long du mois de juillet (CP et CE1 : du 7 au 8 juillet / CM1 et CM2 : du 9 au 10 juillet / CE2 : du 16 au vendredi 17 juillet / GS maternels : du 22 au 23 juillet). Comme toujours, les tarifs de ces mini-camps sont calculés selon le coefficient familial, offrant au plus grand nombre la possibilité d'y inscrire leurs enfants. Comme toujours aussi, les mini-camps ont été pris d'assaut et sont d'ores et déjà complets.

:: Animation

Le Centre d'Animation Jeunesse ouvert pour les vacances !

Nous sommes heureux de vous annoncer la réouverture du CAJ pour les vacances scolaires. Après une nécessaire fermeture de plus de 3 mois, les jeunes seront de nouveau accueillis du lundi au vendredi de 13 h 30 à 18 h 30 pendant les trois premières semaines de juillet et la dernière semaine d'août...

Et pour cette reprise, Anthony et Marina ont concocté aux ados un planning d'enfer, avec des activités, des jeux, des sorties, et des goûters et même des soirées au top. Au programme de ces vacances : piscine, trottinette tout terrain, jeux d'arcade, laser game, sabbacane, rafting : et tout cela, les jeunes vous le diront, ce sont des activités « de fou » !

De plus, comme sur chaque période de vacances, le CAJ a mis en place un chantier jeunes sur les matinées de la première semaine de Juillet : en contrepartie d'un petit pécule qu'ils pourront épargner pour de futures sorties, les jeunes vont participer à la création d'une salle multimédia dans l'enceinte du CAJ, avec ordinateur et instruments de musique.

Par mesure de sécurité, il est demandé aux jeunes de se présenter systématiquement au CAJ avec un masque même si son port n'est obligatoire que lorsque les distanciations sociales ne peuvent pas être respectées.

Pour toute demande de renseignements ou de réservation, merci de contacter Anthony au 05 62 22 85 98 ou par mail à : caj.mairie@gagnac-sur-garonne.fr.

Mais attention, victime de son succès, le CAJ est souvent pris d'assaut ! Réservez les sorties et les activités de vos ados à l'avance.



:: Culture

Bibliothèque municipale

La Bibliothèque de Gagnac est heureuse de vous présenter son nouveau catalogue en ligne. Retrouvez-nous sur : bibliogagnac.colibris.online

À partir de ce site, vous pouvez faire des recherches dans le catalogue de la bibliothèque, réserver des documents, prolonger vos prêts. Seuls les documents disponibles pourront être commandés. N'hésitez pas à consulter régulièrement ce site pour vous tenir informés. Nous vous souhaitons une belle visite !

C'est également avec grand plaisir que nous vous informons de la réouverture de la Bibliothèque à partir du mardi 28 juillet 2020 à 15 h.

Nous nous réjouissons déjà de pouvoir vous retrouver aux horaires adaptés et temporairement modifiés (contexte Covid-19) pour la sécurité de tous et dans le respect des consignes sanitaires allégées mais toujours en vigueur... :

MARDI De 15 h à 18 h 30	MERcredi De 15 h à 17 h 30
JEUDI De 15 h à 17 h 30	

- > L'accueil dans l'enceinte de la bibliothèque est **limité à 5 personnes**.
- > La lecture sur place **n'est pas autorisée**.
- > Le **port du masque est obligatoire** (à partir de 11 ans).
- > L'utilisation du gel hydroalcoolique à l'entrée **est obligatoire**.
- > Le sens de circulation et la distanciation physique **doivent être respectés**.

Fermeture estivale de la Bibliothèque du 13 au 24 juillet et du 10 au 21 août 2020.



:: Finances

Budget

Le vote du budget est un moment clé dans la vie d'une commune. Il s'agit de prévoir l'ensemble des dépenses de l'année et d'évaluer les recettes. Le vote du budget cette année a revêtu un double caractère particulier. D'une part, il n'a pu être voté que début juillet, une fois la nouvelle équipe municipale installée et, d'autre

part, il a dû prendre en compte les effets de la crise sanitaire : moindre recettes sur les activités en régie municipale (restauration, Centre d'Animation, externalisation de prestations...) et les surcoûts engendrés (charges de personnel, équipements de protection pour les agents, réorganisation des structures municipales, ...).

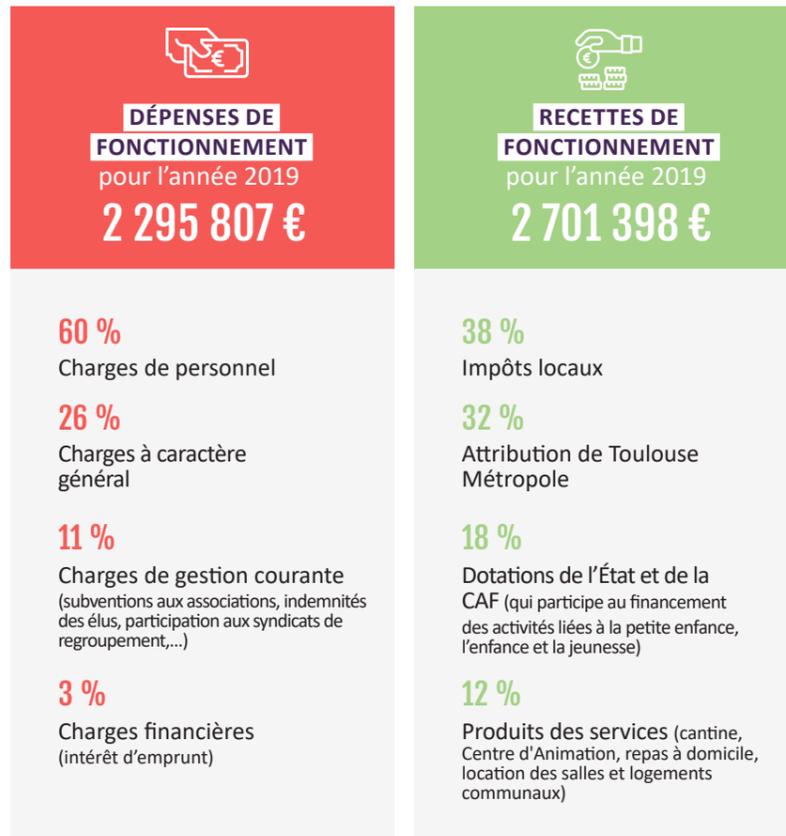
2019

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement rassemble :

- > L'ensemble des recettes : impôts locaux, dotations de fonctionnement de l'État, attribution de Toulouse Métropole, produits des services communaux (restauration scolaire, Centre d'Animation, location des salles communales,...).
- > Les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune : charges de personnel, achats de fournitures et de services.

L'exécution comptable de l'année 2019 permet de dégager un excédent de fonctionnement de 405 591 euros qui sera utilisé pour autofinancer une partie du programme d'investissement des années à venir.



BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement correspond aux achats durables effectués par la commune pour développer et mettre en œuvre les services publics (construction et rénovation des bâtiments, achat des équipements indispensables au fonctionnement, remboursement des emprunts,...). La partie recettes de ce budget d'investissement est constituée des

excédents de fonctionnement capitalisés, des subventions perçues, de l'autofinancement communal et des capitaux empruntés.

Le budget d'investissement pour l'exercice 2019 s'élève à 1 230 429 euros.

2020

Le budget 2020 s'est construit sur la base de quatre objectifs :

- > Maîtriser les dépenses courantes de fonctionnement.
- > Poursuivre la réhabilitation du patrimoine communal et la mise en accessibilité.
- > Améliorer les équipements communaux pour répondre aux besoins des Gagnacais. Du fait de l'augmentation de la population, les infrastructures doivent s'adapter.
- > Augmenter de manière raisonnée le taux d'imposition de la taxe foncière afin de dégager une capacité d'investissement suffisante. La taxe d'habitation poursuit pour sa part le plan d'exonération annoncé par l'État.

SECTION FONCTIONNEMENT

2 740 000 €
Budget de fonctionnement pour l'année 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT



:: Travaux

Travaux d'entretien du Pont de Gagnac

Depuis la fin juin, des travaux d'entretien sont réalisés par Toulouse Métropole pour une période de 2 mois sur le pont de Gagnac. Ces travaux auront peu d'impact sur la circulation car ils se dérouleront sur la partie inférieure de l'ouvrage à l'aide d'échafaudages suspendus.

La piste cyclable en rive droite sera balisée et déviée vers les passages piétons protégés.





Le cimetière durant la période de travaux

:: Travaux

La réhabilitation du cimetière

Nous l'avions évoqué dans plusieurs numéros, c'est désormais chose faite : le cimetière a été entièrement réhabilité. Après plusieurs mois d'études et de recherches, il a été entièrement repensé par l'entreprise Hêtre Paysage, en concours avec les membres du service technique, pour correspondre aux normes actuelles, tout en respectant son ancrage géographique naturel. Malgré le retard engendré sur le chantier suite au confinement et aux aléas climatiques, aujourd'hui, le résultat est là. Les Gagnacais bénéficient désormais d'un cimetière moderne. Les maîtres mots de cette opération de réaménagement sont : accessibilité, sécurisation, modernisation, praticité et végétalisation.

MISE EN ACCESSIBILITÉ

Que chacun puisse se recueillir sur la tombe de ses proches, quel que soit son état de santé, était une priorité pour la municipalité.

- **Pour les personnes porteuses de handicap**, une place de stationnement réservée a été créée sur le parking côté église.
- **Pour les personnes à mobilité réduite**, les allées précédemment gravillonnées ont été remplacées par des dalles de béton, permettant aux fauteuils roulants d'y circuler avec aisance. Ces dalles ont été espacées pour un maintien de la perméabilité des sols et un respect maximal de la nature.
- **Pour les personnes malvoyantes**, la municipalité a choisi d'installer à l'entrée du cimetière un plan en braille.
- **Enfin, pour le confort de tous**, porteurs de handicap ou non, un plan général a été installé à l'entrée. Le cimetière dispose aussi désormais de nombreux repères et bornes, qui ont été posées pour définir les carrés et permettre une orientation facilitée. Enfin, un sens de circulation a été instauré pour assurer une plus grande fluidité des déplacements des visiteurs au sein du cimetière.

SÉCURITÉ

Pour garantir une sécurité maximale du lieu et éviter vols et dégradations, qui sont aujourd'hui des maux communs à de nombreux lieux de recueillement, la mairie a tout mis en œuvre pour réguler les allées et venues dans le cimetière.

- **Un nouveau portail côté rue a été installé** et l'ancien portail, côté Eglise, a été remis à neuf. De plus, tous deux sont désormais automatisés.
- **Votre cimetière a donc aujourd'hui des horaires d'été et d'hiver** que vous devrez respecter lors de vos visites, sans quoi vous trouverez les portails fermés..
- **Grâce à un bouton situé à l'intérieur du cimetière**, les sorties seront tout de même possibles après la fermeture, mais aucune entrée ne se fera en dehors des heures d'ouverture.

MODERNISATION

La réhabilitation du cimetière passe aussi par des éléments rendus plus esthétiques et propres, générant aussi de la place pour accueillir de futures sépultures.

- **Les murs de clôture, premiers éléments du cimetière visibles, ont été nettoyés** sur leurs faces interne et externe, offrant tout de suite un « coup de jeune » à ce lieu. Certains murs ont aussi été construits pour remplacer les haies existantes.

- **La zone cinéraire a été étendue**, et les concessions abandonnées ont été vidées, offrant de nouvelles concessions pour les Gagnacais. Une quinzaine de cavurnes, petites caveaux contenant des urnes funéraires, ont été implantées.
- **La croix principale du cimetière a été déplacée** tout au fond du cimetière pour la rendre plus visible. Aussi, un support a été installé afin d'y placer toutes les croix situées dans le carré des enfants. Les sépultures des enfants ont été laissées intactes dans une volonté de respect.

PRATICITÉ

L'un des objectifs de la réhabilitation du lieu consistait aussi à rendre la venue des visiteurs plus pratique.

- **Pour faciliter l'entretien et l'arrosage des fleurs sur vos tombes**, de nouvelles fontaines ont été installées. Elles ont été judicieusement placées près de supports mettant à votre disposition des arrosoirs en libre-service. Ce dispositif vous permettra désormais de vous passer du traditionnel bidon au dos du caveau.
- **Afin de vous permettre de mieux gérer vos déchets**, vous trouverez aussi dans le cimetière de nouveaux composteurs ainsi que des bacs à ordures ménagères. N'oubliez pas de vous en servir !
- **Enfin, pour rendre votre visite dans ce lieu la plus agréable possible**, des liaisons piétonnes ont été aménagées entre les carrés ne disposant pas de grandes allées, et des bancs ont été disposés à divers points stratégiques pour permettre votre repos.

VÉGÉTALISATION

Le dernier aspect de cette réhabilitation, et non le moindre, est la végétalisation du cimetière. Pour M. le Maire, hors de question de faire un cimetière entièrement bétonné : le maître d'œuvre a dû intégrer à sa réflexion et à ses plans la place prépondérante du règne végétal et le respect de la nature dans ce lieu à ciel ouvert.

- **Les intertombes ont été agrémentées de plantes vivaces méditerranéennes**, qui nécessitent peu d'eau et d'entretien. Toujours dans cet esprit, la municipalité a aussi choisi de semer une pelouse à pousse lente.
- **Ces efforts pour réduire l'entretien sont étroitement liés à la norme du zéro phyto**, qui impose qu'aucun pesticide ne soit utilisé dans les cimetières : des panneaux informatifs concernant cette norme sont eux aussi implantés dans l'enceinte du cimetière.
- **De nombreux espaces verts ont été créés et améliorés**, et plusieurs arbres d'ombrages ont été plantés. Et surprise, la végétalisation ne s'arrête pas au sol, mais va jusqu'aux murs, qui seront eux aussi joliment recouverts de verdure, dans un esprit nature résolument assumé.
- **Et, dernier clin d'œil aux amoureux de la nature**, des nichoirs à oiseaux et à chauve-souris ont aussi été installés.

Horaires d'ouverture

Été : 8 h - 20 h | Hiver : 9 h - 18 h.

La croix principale trône aujourd'hui en évidence au fond du cimetière

Les portails désormais automatisés

Les nouvelles fontaines et leur support à arrosoirs

Composteurs et bacs à ordures ménagères faciliteront la gestion de vos déchets

Les allées aujourd'hui accessibles aux personnes à mobilité réduite

Nouveaux espaces verts agrémentés de plantes et d'arbres. Paillage au sol réalisé avec des écorces

La place de stationnement réservée aux personnes porteuses de handicap située côté église

GAGNAC-SUR-GARONNE

LE MAIRE ET LE CONSEIL MUNICIPAL

VOUS SOUHAITENT

UN BEL ÉTÉ

